



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana



MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE



SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

PROJET DE PRODUCTIVITE ET DE RESILIENCE DES MOYENS DE SUBSISTANCE
RURAUX – RIZ PLUS

Crédit IDA 7280-MG

ADDENDUM N°01 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Marché de Fourniture (Processus d'Appel d'Offres à une enveloppe)

Référence STEP : FRN-03-25/RIZPLUS/RFB

- Appel d'Offres No : 003-2025/MINAE/SG/RIZPLUS/RFB
- Projet : *Projet de Productivité et de Résilience des Moyens de Subsistance Ruraux – Riz Plus (P175269)*
- Maître d'Ouvrage : *Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAE) - Unité de Gestion du Projet RIZ PLUS*
- Intitulé du Marché : *Fourniture et livraison d'Engrais Chimique pour les cultures de riz irrigué dans le cadre d'appui à la grande saison 2025-2026 dans les Régions Sofia et Alaotra Mangoro (FRN-03-25/RIZPLUS/RFB)*
- Crédit No : *IDA 7280-MAG – COFN-C2530*
- Pays : *République de Madagascar*
- Émis le : 29/08/2025

PRÉAMBULE

L'Unité de Gestion du Projet de Productivité et de Résilience des Moyens de Subsistance Ruraux - Riz Plus informe tous les soumissionnaires ayant retiré le Dossier d'Appel d'Offres N° 003-2025/MINAE/SG/RIZPLUS/RFB que, conformément à l'article 8 des Instructions aux Soumissionnaires, des modifications sont apportées audit dossier.DAO-3-Engrais-chimiques-29-08-25.docx

Ces modifications font suite aux directives du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage concernant l'harmonisation avec le Pack Riz 2025 et visent à optimiser l'efficacité nutritionnelle des interventions rizicoles.

ARTICLE 1 - MODIFICATIONS DE LA SECTION II : DONNÉES PARTICULIÈRES DE L'APPEL D'OFFRES (DPAO)

1.1 Article DPAO, IS 22.1 - Date et heure limites de remise des offres

La date et heure limites de dépôt des offres sont les suivantes :

- ❖ **Date : Lundi 13 octobre 2025**
- ❖ **Heure : 10h00 « matin ».**

1.2 Article DPAO 25.1 - Ouverture des plis

- ❖ L'ouverture des plis aura lieu à l'adresse suivante :
 - Nom de l'Agence d'exécution : Unité de Gestion du Projet RIZ PLUS
 - Bureau : Passation des Marchés de l'UGP Riz Plus, 2ème étage
 - Adresse : Bâtiment « FIADANANTSOA », lot II Y 53 Bis, Avaratr'Antanimora (près de la Gastronomie Pizza) – 101 – Antananarivo
- ❖ **Date : 13 octobre 2025**
- ❖ **Heure : Dix heure (10h00) du matin**

1.3 Article DPAO 18.1 - Période de validité des offres

Les offres devront demeurer valides pendant **120 jours** à compter de la date limite de remise des offres, soit jusqu'au **12 février 2026**.

ARTICLE 2 - MODIFICATIONS DE LA SECTION III : CRITÈRES D'ÉVALUATION

2.1 Délai de livraison contractuel

Dans la rubrique « critères d'évaluation technique », le texte suivant est modifié :

ANCIEN TEXTE : « Les Fournitures [...] doivent être livrées au plus tard quarante-cinq (45) jours calendaires »

NOUVEAU TEXTE : « Les Fournitures [...] doivent être livrées au plus tard **trente (30) jours calendaires** »

ARTICLE 3 - MODIFICATIONS DE LA SECTION VII : LISTE DES FOURNITURES ET SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

3.1 SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES - REMPLACEMENT DE L'ARTICLE 01

L'ARTICLE 01 « DAP (Phosphate diammonique 18-46-0) » est entièrement supprimé et remplacé par : ARTICLE 01 - ENGRAIS NPK 11- 22-16.

Article No	Désignation des Fournitures	Spécifications technique et normes applicables
01	NPK 11-22-16	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Engrais chimique complexe ▪ Formule : 11.22.16 (N: 11% ± 1% - P₂O₅: 22% ± 1% - K₂O: 16% ± 1%) N + P₂O₅ + K₂O : min 49,0% ▪ Forme de l'azote : ammoniacale ▪ Format : solide, granulé ▪ Ø granulés (mm) ≤ 2,5 (pour plus de 90 % de granulés) ▪ Teneur en eau Max. : 2 % ▪ Dureté : 6-8 N <p>NB : Sans prise en masse. Rejet possible en cas de présence de ce problème sur 10 % des sacs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation : engrais conditionnés dans des sacs en polyéthylène de 30 ou 60 kg laminé avec la mention NPK 11-22-16 et les logos du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MINAE), du Projet Riz Plus et des bailleurs de fonds (de la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement). Les sacs devront comporter une doublure intérieure en polyéthylène ▪ Documents nécessaires : certificat d'analyse attestant la qualité du produit, fourni par le FOFIFA ou le Laboratoire Radio-Isotope (LRI) ou un autre Laboratoire agréé sur le plan national ou international (à présenter dans l'offre)

3.2 MODIFICATION DE L'ARTICLE 02 - URÉE

Les spécifications de l'article 02 sont mises à jour :

Article No	Noms des Fournitures ou des Services connexes	Spécifications technique et normes applicables
02	URÉE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aspect : blanc granulé, perlée ▪ Azote : 46% avec ±3% d'écart admissible ; Biuret : 1,6% Maximum

Article No	Noms des Fournitures ou des Services connexes	Spécifications technique et normes applicables
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Humidité : 1% Maximum ▪ Photocopie certifiée conforme à l'original des résultats d'analyse délivrés par la FOFIFA ▪ Présentation : engrais conditionnés dans des sacs en polyéthylène de 30 kg laminé avec la mention « UREE » et les logos du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAE), du Projet Riz Plus et des bailleurs de fonds (de la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement). Les sacs devront comporter une doublure intérieure en polyéthylène ▪ Documents nécessaires : certificat d'analyse attestant la qualité du produit, fourni par le FOFIFA ou le Laboratoire Radio-Isotope (LRI) ou un autre Laboratoire agréé sur le plan national ou international (à présenter dans l'offre)

ARTICLE 4 - MODIFICATIONS DE LA SECTION IV : FORMULAIRES DE SOUMISSION

4.1 Bordereau de prix des fournitures

Le bordereau des quantités est modifié comme suit :

Article N°	Désignation	Unité	Quantité Sofia	Quantité Al-Ma	Quantité Totale
01	NPK NPK 11-22-16	kg	795 000	1 605 000	2 400 000
02	UREE	kg	397 500	802 500	1 200 000

La liste modifiée des Fournitures et Calendrier de livraison ainsi que la Liste modifiée des Services Connexes et Calendrier de réalisation sont en annexe.

4.2 Calendrier de livraison

Les délais sont uniformisés à trente (30) jours calendaires pour l'ensemble des articles.

Fait à Antananarivo, le 27 septembre 2025

Pour l'unité de gestion du projet riz plus

Monsieur RAKOTOVOLOLONALIMANANA Herizo
Coordonnateur National

Annexes

1. Liste (modifiée) des Fournitures et Calendrier de livraison

[L' Acheteur remplit ce tableau, à l' exception de la colonne « Date de livraison offerte par le Soumissionnaire » qui est remplie par le Soumissionnaire. La liste des articles doit être identique à celle qui apparaît au bordereau des prix, Section IV]

Article No.	Description des Fournitures	Quantité	Unité	(Site Projet) ou Destination finale comme indiqués aux DPAO	Date de livraison (selon les Incoterms)		
					Date de livraison au plus tôt	Date de livraison au plus tard	Date de livraison offerte par le Soumissionnaire
01	NPK 11-22-16	2 400 000	kg	Cf Section II, Données particulière de l'Appel d'offres, IS 14.8	Non Applicable	30 jours	<i>[Insérer la date offerte par le Soumissionnaire]</i>
02	Urée	1 200 000	kg	Cf Section II, Données particulière de l'Appel d'offres, IS 14.8	Non Applicable	30 jours	<i>[Insérer la date offerte par le Soumissionnaire]</i>

2. Liste (modifiée) des Services Connexes et Calendrier de réalisation

[Ce tableau est rempli par l' Acheteur. Les dates de réalisation des services doivent être réalistes, et cohérentes avec les dates de livraison (selon les Incoterms)]

Article No. Service.	Description du Service	Quantité	Unité physique	Site ou lieu où les Services doivent être exécutés	Date finale de réalisation des Services
01	Acheminement, entreposage et sécurisation au niveau des sites à proximité des producteurs des deux zones d'intervention : NPK 11-22-16	2 400 000	kg	Cf Section II, Données particulière de l'Appel d'offres, IS 14.8	
03	Acheminement, entreposage et sécurisation au niveau des sites à proximité des producteurs des deux zones d'intervention : Urée	1 200 000	kg	Cf Section II, Données particulière de l'Appel d'offres, IS 14.8	